



LES BASES DU STATUT DU FERMAGE

CLASSE VIRTUELLE

Éléments de contexte :

L'application de la réglementation du code rural relative au statut du fermage et aux baux ruraux constitue l'un des volets importants de la politique des structures conduite au titre des missions des DDT(M).

Objectifs :

Acquérir une culture de base du statut du fermage et connaître les bases juridiques des baux ruraux.

Public concerné :

Agents récemment affectés en DDT(M) ou DRAAF et qui cherchent à acquérir des bases juridiques sur ce thème afin d'être plus à l'aise dans l'exercice de leurs fonctions.

Contenu proposé :

- les différents types de conventions qui entourent le statut du fermage,
- les conditions d'existence du bail rural,
- la régularité du bail,
- les différentes clauses essentielles du bail rural,
- les obligations respectives des parties,
- la transmission du bail,
- la rupture et la fin du bail.

Intervenants :

Juriste d'un Organisme Partenaire Agricole ; bureau du foncier (MAA)

Durée :

1 jour (2 demi-journées)

Nombre de participants maximum :

10 participants

**Responsable pédagogique :
Responsable administratif :**

Nathalie ESTEBANEZ, Responsable pédagogique. Tel 04 72 28 93 15.
Mail nathalie.estebanez@agriculture.gouv.fr
Martine FLUET, Gestionnaire administratif. Tel 04 72 28 93 12.
Mail martine.fluet@agriculture.gouv.fr

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
Mail : formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

121 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

Code RenoiRH formation :

NINAGA0004